



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du mercredi 2 septembre 2020

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mercredi 2 septembre 2020 à 10h00, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS (donne procuration à Maryse GAIMARD) ; M. Luc IMHOFF (donne procuration à Mme Sylvie SIRE) ; M. Alain MARTIN (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX) ; Mme Emmanuelle VENNIN

Collège B (8) : M. Eric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE ; M. Mathieu GUERRIAUD (donne procuration à Mme Véronique LAHAIE) ; Mme Carine MICHEL (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO) ; M. Alain RAUWEL ; M. Philippe SALVADORI ; Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (15) : Mme Chloé BARANTON ; M. Nathan BRANCATO (donne procuration à Mme Capucine YVENAT) ; Mme Léa CLOUZOT ; M. Anthony DEVISE ; Mme Clémence FARGE (donne procuration à M. Dorian RODRIGUES) ; Mme Liam FONTAINE (donne procuration à M. Anthony DEVISE) ; Mme Julie GUYONNET ; Mme Mélissa KALAYCI (donne procuration à Mme Léa CLOUZOT) ; Mme Audrey LECANTE (donne procuration à Mme Sara TAMIZET) ; M. Vincent MICONNET (donne procuration à Mme Soline PION) ; Mme Soline PION ; M. Dorian RODRIGUES ; M. Maxence ROULLIAT ; Mme Sara TAMIZET ; Mme Capucine YVENAT

Collège des Personnalités extérieures (1) : M. Christophe MORAT – Proviseur du Lycée Montchapet – Dijon

Invité à titre consultatif : M. Alain HELLEU – Directeur Général des Services

Invité à titre permanent : Mme Emilie BARTHET – Directrice du SCD

Invités : Mme Sophie MORLAIX – Vice-Présidente déléguée en charge des licences et des masters

1. Informations du Président

Le Président ouvre la séance en précisant que cette CFVU du 2 septembre a lieu le lendemain de la rentrée de nos étudiants. Cette rentrée est placée sous le signe du masque mais en présentiel. Nous allons vers une situation de plus en plus normale sous réserve du port du masque, du respect d'un certain nombre de gestes barrières et de précautions. Le Président espère que cela nous permettra de résister aux effets de cette pandémie dans cette période d'incertitude.

Le Président précise, qu'après concertation fin mai/début juin, le choix d'effectuer une rentrée en présentiel a été retenu. Ce parti a été pris très tôt alors même que le Ministère prévoyait une rentrée en présentiel de 20% des étudiants et le reste avec une hybridation. Ce choix a été confirmé par les autres établissements d'enseignement supérieur et de la recherche. Lors de la CPU qui s'est tenue la semaine dernière, la Ministre s'est félicitée du choix de rentrée en 100% en présentiel. Le Président souligne qu'il allait être extrêmement attentif à ce qui va se passer lors des jours à venir avec un suivi sur les semaines et le semestre à venir et probablement sur l'année complète.

Le Président salue et souhaite la bienvenue à Christophe MORRAT, Proviseur du Lycée Montchapet à Dijon qui a été désigné comme personnalité extérieure par le conseil d'administration du 9/07. Sa désignation permet d'avoir à la CFVU une personne au fait des préoccupations des futurs bacheliers et donc de participer à la construction du bac-3, bac +3. Monsieur MORRAT présente son parcours, il a commencé par enseigner la physique et la chimie dans les lycées de l'académie de Versailles et il a enseigné les mathématiques dans un lycée professionnel. Il a passé le concours de direction dans l'académie de Versailles en tant que Principal Adjoint, dans l'académie d'Orléans-Tours en tant que Principal. Cela fait 15 ans qu'il est dorénavant dans l'académie de Dijon, commençant comme Principal au collège de Genlis, Proviseur au lycée Bonaparte d'Autun puis, Proviseur au Lycée Montchapet pour sa 6^e rentrée. Il participe depuis de nombreuses années au groupe de travail bac -3, bac +3.

Le Président indique que cette CFVU devait accueillir un représentant de Dijon-Métropole ce jour, probablement un homme. Il est important de savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme pour faire respecter la parité dans la désignation des 4 personnalités extérieures (2 hommes – 2 femmes). Monsieur MORRAT a déjà été désigné. En fonction de la désignation qui va se tenir, Dijon-Métropole devra s'adapter.

Informations

Deux nouvelles sont arrivées au cours de l'été : le PIA hybridation, appel à projet lancé par le Ministère pour accompagner les établissements et les communautés d'établissements pour financer des actions d'hybridation de la pédagogie. 80 projets ont été soumis, chaque projet pouvant être doté entre 1 et 5 millions d'euros.

Un comité de sélection a été constitué par le Ministère. Ce comité de sélection a retenu seulement 15 projets avec des dotations allant de 800 000 € à 3 millions €. 2 projets ont été dotés à 3 millions, soit 6 millions sur une enveloppe globale de 15 millions. Il restait peu pour les autres. Par mesure de rectification, la Ministre et la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ont retravaillé les dossiers et ont prévu que les bons dossiers soient dotés au-delà de l'enveloppe prévue initialement. Le dossier coordonné par RITM-BFC pour Bourgogne Franche-Comté a fait partie des 19 dossiers retenus, en plus des 15, et recevra une dotation de 1 million €. C'est une bonne nouvelle, il est important d'avoir ce coup de pouce pour accompagner l'hybridation des enseignements même si c'est très loin des besoins estimés (près de 4 millions €).

Shanghai

Le classement met en avant un bon résultat de l'uB, classée entre la 500^e et la 600^e place au plan mondial. Cela fait de nous un des 5% meilleurs établissements du monde selon les critères de Shanghai. C'est une satisfaction, un travail organisé par la communauté depuis plusieurs années et par l'équipe de gouvernance précédente. L'uB peut se féliciter d'être dans les 5%.

L'analyse que l'on peut faire du succès, c'est que nous sommes une université pluridisciplinaire. Un classement thématique est effectué par grandes disciplines. L'uB est classée dans 10 thèmes, c'est donc la pluridisciplinarité qui porte l'uB dans le classement de Shanghai.

D'autres disciplines souffrent comme le droit alors que la qualité de la recherche est très bonne. Il faut savoir que le droit est noté sur la base des publications dans une 100ne de revues, 96 sont américaines et seules 2 sont européennes : Oxford, Cambridge. Les autres n'existent pas dans le classement de Shanghai. La même analyse peut être effectuée dans d'autres disciplines et notamment en sciences humaines. C'est insatisfaisant, néanmoins ce classement va pouvoir nous permettre des négociations budgétaires et nous faire reconnaître comme une université de qualité et convaincre pour être mieux accompagnée par l'Etat car son budget insuffisant.

Au regard de la dotation publique versée par l'Etat, cela représente environ 5 600 € par étudiant pour un total de 35 086 étudiants cette année. Au 2/09, ils étaient 20 000 inscrits ce qui est une première à cette période de l'année.

Par comparaison à l'UFC, c'est 7 100 € par étudiant, c'est un écart de 1 500 € par étudiant. Pour 35 000 étudiants cela fait 50 millions d'euros de différence. A l'université de Clermont-Auvergne, c'est 6 900 € par étudiant. Le Président a rencontré Anne-Sophie Barthez, Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle et a précisé qu'il n'était pas possible de maintenir l'uB dans une situation de pauvreté budgétaire. Le DSG 1 -dialogue stratégique de gestion- va être entamé avec le Rectorat pour déterminer le budget de l'université l'année prochaine. Le Président a rappelé à la Directrice générale, l'interview donné par la Ministre, Frédérique VIDAL cet été, elle disait que le DSG devait rétablir les inégalités au niveau des universités. Cette interview sera transmise dans le dossier du DSG.

Sur la rentrée, une information axée sur l'actualité, un message a été envoyé par le Président pour rappeler la nécessité de porter le masque. L'établissement fournit 2 masques par personnel et par étudiant. A la CPU, certains établissements ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure de fournir des masques. L'université a une trésorerie qui lui a permis d'acheter 2 masques en tissus par personne avec une possibilité de 50 lavages, pour une facture de 80 000 €. 2 masques cela fait 20 semaines. L'uB participe à cet effort. L'université ne pouvait pas financièrement acheter des masques jetables.

Pour l'organisation de cette rentrée, complètement en présentiel, avec une perspective d'hybridation si la pandémie venait à se transformer en rebond, en 2^e vague, avec des adaptations nécessaires pour maintenir nos activités et éviter par le comportement individuel et collectif d'être obligé de retomber dans une période de confinement général ou très localisé. Ce confinement a été jugé extrêmement pénible voire traumatisant pour certains collègues ou étudiants. Le port du masque est un geste citoyen pour protéger les autres.

Sur le campus, parking de l'Esirem, un Algeco a été établi pour effectuer des tests. C'est une installation qui n'est pas réservée aux seuls étudiants et personnels, il est ouvert à tous publics. Toutefois s'il y a des cas ou des problèmes, il y aura une possibilité d'avoir un ordre prioritaire afin de pouvoir réagir le plus rapidement possible sur des cas suspectés.

Le Président indique avoir reçu un courrier très menaçant de la Préfecture co-signé par le Recteur de Région rappelant l'interdiction des week-ends d'intégration dans nos murs mais aussi à l'extérieur. Le Président lit le courrier motivé par la situation sanitaire, les risques sanitaires majeurs pour plusieurs raisons, consommation alcoolique élevée, déambulation aux abords des campus qui augmente le risque élevé du virus et les déplacements inter-régionaux qui peuvent être organisés pour ces manifestations. Il est demandé à l'université d'interdire ces manifestations mais aussi de dissuader les associations étudiantes de faire cela à l'extérieur.

Les déambulations en groupe pourront être regardées comme des rassemblements de plus de 10 personnes soumis à une déclaration préfectorale. L'absence d'une telle déclaration est passible de 7 500 € d'amende et de 6 mois d'emprisonnement. Le fait d'organiser et de devenir un cluster expose considérablement les organisateurs des manifestations même en marge des campus. Le Président insiste sur notre attention et notre patience en cette période.

La parole est donnée à Sophie Morlaix, Vice-Présidente en charge des licences et des masters qui nous présente les actions mises en place à la rentrée. La priorité est donnée aux néo-entrants. Un tutorat de rentrée a débuté et continuera jusqu'au 15/09. Les informations liées au contexte sanitaire et au respect des normes sanitaires ont été renforcées ainsi que le recours aux outils numériques au sein de l'uB. Une évaluation est effectuée auprès des néo-entrants sur ce tutorat de rentrée. En complément de ce tutorat de rentrée, un tutorat de remédiation est également mis en place dans les composantes, ce tutorat est effectué par les étudiants des années supérieures et encadré par des enseignants. Des tests de positionnement seront mis à la disposition des équipes pédagogiques pour savoir en où sont les étudiants qui arrivent. Cette année, il y aura un renforcement du contrat pédagogique étudiant pour les L1 pour permettre une orientation ou une réorientation en cas de difficultés.

Par rapport au PIA hybridation évoqué par le Président, il y a plein de projets de centre d'entre-aide entre les étudiants et l'apprentissage. Même si le projet sur l'apprentissage n'a pas obtenu de financement, la réflexion va néanmoins continuer sur cette action avec les étudiants, cette réflexion devra porter sur une autre forme de financement.

A la question sur les actions mises en place pour les étudiants qui ne seraient pas en mesure d'assister aux cours pour des raisons de santé ou pour les enseignants, Sophie Morlaix précise qu'il faut que les étudiants puissent s'identifier et que les équipes s'adaptent au cas par cas.

Le Président revient sur la charte des normes sanitaires et numériques, elle devait initialement être signée par les étudiants mais auprès de 35 000 étudiants, ce n'était pas possible. Ces mesures ont été prises sous forme d'arrêté pour la rendre opposable s'il y avait des débordements.

Il évoque également le document qu'il vient de recevoir du Ministère et qui s'intitule Stratégie de gestion des cas probables possibles et confirmés des contacts à risques et des clusters dans un établissement d'enseignement supérieur. Le schéma issu du document est projeté en séance. Pour tout cas suspecté ou connaissance d'un cas, il faut transmettre l'information. Le traitement

sanitaire et les décisions qui seront prises le seront en concertation entre l'établissement, l'ARS, le Rectorat et la Préfecture. C'est la Préfecture qui a le dernier mot.

Le schéma présente 2 hypothèses : le cas d'un personnel et d'un étudiant. Si un agent est confirmé après test, un travail d'identification sera effectué pour savoir qui a été en contact et quels sont les contacts à risque avec mise en quatorzaine. Si au moins trois agents sont confirmés, la situation passe à un cluster avec une période de 7 jours. Cela peut être au niveau d'une unité, d'un espace géographique, d'un étage, un bâtiment, un site territorial etc... Une décision est prise en concertation de manière graduée en fonction de l'analyse contexte.

Quatre niveaux de gradation sont prévus : 1/ poursuite en présentiel ; 2/ suspension des enseignements touchés en présentiel et des activités administratives ; 3/ suspension de toutes activités pédagogiques en présentiel et fermeture des espaces pédagogiques et le 4/ le confinement avec télétravail.

L'information sera diffusée aux doyens, directeurs de laboratoire et les responsables administratifs. Le réflexe est de se signaler mais cela signifie que la personne renonce au secret médical qui la protège. La personne peut nous l'opposer, nous n'avons aucun moyen coercitif pour ce signalement, c'est la responsabilité individuelle. Un parallèle est effectué pour les cas signalés pendant le déconfinement, la fermeture s'est faite immédiatement et une ouverture a été opérée dès le retour du test, cela s'est fait en toute discrétion.

La question des agglomérats dans les couloirs est posée, c'est un point qui n'a pas été abordé. Le Président répond que la mise en application n'est pas simple car la provenance des étudiants est diverse : histoire, psycho, droit... avec autant d'organisations et de plannings différents. Il s'agit de la même question du côté du CROUS, il souhaiterait idéalement que les grosses cohortes soient libérées avec un décalage de 5 et 10 mn, ce qui permet d'absorber les flux et éviter les regroupements. A l'UFR Sciences et Techniques, les horaires ont été modifiés. Une sollicitation des plannings va être effectuée dans ce sens.

Par ailleurs, il est souligné également que l'aération des locaux est passée presque inaperçue, il est important que chacun prenne l'initiative, enseignants et étudiants. Par ailleurs, il est important d'inciter les étudiants qui arrivent en avance d'attendre dehors et ne pas s'agglomérer dans les couloirs et sur les paliers.

Sur la question du port du masque, le Président rappelle que le masque est obligatoire à l'extérieur lors de regroupements. La circulaire ministérielle le recommande fortement à l'extérieur. Il précise également qu'il y aura des regroupements sans masque lorsque les étudiants fument.

Le Président remercie pour toutes ces discussions qui permettront d'ajuster la communication.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020

Le Président soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020.

Avis favorable

Membres élus présents ou représentés : 37

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 36

Contre : 0

Pour : 36

3. Désignation par les membres élus de la CFVU de deux personnalités extérieures

Cette désignation se fait conformément à l'article 35 des statuts de l'université de Bourgogne. Elles sont désignées pour 4 ans de la manière suivante :

1°) *1 représentant.e désigné.e par Dijon Métropole avant la première réunion de la commission de la formation et de la vie universitaire*

Pour le moment, il n'y a personne.

1 représentant.e désigné.e par un établissement d'enseignement secondaire désigné lui-même par une délibération statutaire du conseil d'administration.

C'est M. MORRAT, Proviseur du lycée Montchapet

2°) *2 personnalités désignées à titre personnel par les membres élus de la commission de la formation et de la vie universitaire et les personnalités désignées au titre du 1° lors de la première réunion. Parmi ces personnalités extérieures désignées à titre personnel, une peut représenter une activité économique en liaison avec l'insertion professionnelle des étudiant.e.s. La parité au sein des personnalités extérieures est assurée dans des conditions fixées par décret, conformément à l'article L. 719-3 du code de l'éducation. »*

A ce moment, nous ne savons pas si le représentant de Dijon Métropole est un homme ou une femme. Après discussion, le vote sera effectué pour deux candidats sans restriction (1 homme et 1 femme OU 2 femmes).

Le Président présente les trois candidatures reçues.

Christelle DUPONT, exerce ses fonctions à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI de Bourgogne Franche-Comté, CCI de Côte d'Or Dijon Métropole et CCI de Saône et Loire. Elle est notamment Directrice du CFA du supérieur de Bourgogne ; Directrice de la direction de l'entrepreneuriat ; Responsable Régionale du Pôle emploi/formation et entrepreneuriat de la CCI et Coordinatrice régionale emploi/formation et création/transmission.

Elle a un DEA de sciences juridiques et politique de l'uB.

Carine IGAU, Présidente du conseil d'administration de l'IUT du Creusot depuis 2015. C'est une personne impliquée dans la formation et qui connaît bien un site territorial, celui du Creusot. Elle est Présidente de Carlier SAS depuis 2004, l'activité de cette SAS est de forge et de négoce d'alliage nickel et de cuivre. Elle est élue à la CCI depuis 2016. Elle a été juge des prud'hommes de 2005 à 2016. Elle connaît bien le monde de travail et de l'enseignement supérieur.

Morgan MAILLIER, issu de l'uB, avec un Master GRH de l'IAE obtenu en 2005. Auparavant, il a fait une maîtrise d'AES Gestion des entreprises où il fait major de promo. Il a fait toute sa carrière en RH : Chargé de RH Tetra Pak à Dijon ; puis chez UPS à Rennes en tant que Spécialiste RH ; à Saint-Gobain en tant que Responsable adjoint à Soissons et puis Paris la Défense.

Depuis 2011, Il est Directeur des ressources humaines à la Caisse Epargne de Bourgogne Franche-Comté donc en poste à Dijon. Il participe beaucoup aux activités du master GRH de l'IAE, il réalise des cours, participe aux jurys de sélection.

Il s'agit de trois profils intéressants en lien avec nos formations et avec le monde du travail et de l'insertion professionnelle. Ce sont trois personnes impliquées dans le monde économique et ayant un pied à l'uB ou dans l'enseignement supérieur (CFA du supérieur avec lequel nous travaillons).

Léa CLOUZOT regrette que les membres de la CFVU n'aient pas eu communication de ces CV en amont ou même que les personnes ne puissent pas venir présenter leur candidature. Le Président indique que les CV ont été reçus très tardivement.

Il a été procédé à l'élection des deux personnalités extérieures par bulletin secret pour 2 candidats.

Suffrages exprimés : 37

- **Christelle DUPONT : 27 voix – élue**
- **Morgan MAILLIER : 22 voix – élu**
- Carine IGAU : 11 voix – non élue
- Bulletins blancs : 7

Points divers

Véronique LAHAYE revient sur la distribution des masques. Elle précise que la distribution des masques était une très bonne chose. Elle indique son étonnement sur le conditionnement (en carton) qui nécessite de manipuler les masques pour prévoir un conditionnement par deux.

Le Directeur Général des Service rappelle que ce n'est pas une obligation pour les étudiants, le coût est à 2€ PAR masque soit pour 35 000 étudiants un coût de 140 000 €. La fourniture du masque est obligatoire pour les personnels. Beaucoup d'universités n'ont pas fait d'achat de masques pour les étudiants pour des questions financières. Il n'est pas prévu de redistribution de masques à l'égard des étudiants.

La séance est levée, le Président souhaite une excellente rentrée à tous.